

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Placement Equilibré* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *702 117 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *4 630 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de FCP Axis Placement Equilibré a été employé en des liquidités à hauteur de 21,26 % se situant au-dessus de la limite de 20% fixée par la réglementation

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		561 867	797 357
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	271 511	554 178
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	290 356	243 179
AC2- Placements monétaires et disponibilités		151 850	239 501
a- Placements monétaires	4.4	-	191 864
b- Disponibilités		151 850	47 637
AC3- Créances d'exploitation	4.6	478	-
TOTAL ACTIF		714 195	1 036 858
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	6 975	7 523
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	5 103	8 029
TOTAL PASSIF		12 078	15 552
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	704 832	1 032 847
CP2- Sommes Capitalisables		(2 715)	(11 541)
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(7 345)	(15 169)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		4 630	3 628
ACTIF NET		702 117	1 021 306
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		714 195	1 036 858

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	16 998	28 523
a. Dividendes		10 982	18 532
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 016	9 991
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	8 653	1 722
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 651	30 245
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(19 537)	(23 706)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 114	6 539
CH2- Autres charges	4.11	(1 328)	(3 057)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 786	3 482
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(156)	146
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		4 630	3 628
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		156	(146)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 995	123 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		29 263	(157 615)
Frais de négociation de titres		(1 420)	(6 812)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 624	(37 320)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	53 624	(37 320)
a- Résultat d'exploitation	4 786	3 482
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 995	123 625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 263	(157 615)
d- Frais de négociation de titres	(1 420)	(6 812)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(372 813)	(28 516)
a / Souscriptions	301 021	192 952
Capital	293 199	200 245
Régularisation des sommes non distribuables	9 925	(4 614)
Régularisation des sommes capitalisables	(2 103)	(2 679)
b / Rachats	(673 834)	(221 468)
Capital	(668 690)	(223 924)
Régularisation des sommes non distribuables	(11 287)	(692)
Régularisation des sommes capitalisables	6 143	3 148
VARIATION DE L'ACTIF NET	(319 189)	(65 836)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 021 306	1 087 142
en fin de l'exercice	702 117	1 021 306
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 096	2 142
en fin de l'exercice	1 334	2 096
VALEUR LIQUIDATIVE	526,324	487,264
TAUX DE RENDEMENT	8,02%	-3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2017

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-17 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative en date d'arrêté pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2017 à 271 511 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Cote continu				
AMEN BANK	198	4 148	4 658	0,65%
ARTES	750	4 935	4 646	0,65%
ASSAD	600	4 754	5 371	0,75%
ATL	600	1 830	1 854	0,26%
ATTIJARI BANK	470	13 795	17 117	2,40%
BH	280	5 678	5 194	0,73%
BIAT	290	28 106	35 214	4,93%
BNA	700	6 693	8 208	1,15%
BT	5 650	45 844	45 533	6,38%
BH NS 17	50	1 066	928	0,13%
CARTHAGE CEMENT	5500	12 590	12 898	1,81%
DELICE HOLDING	340	5 230	5 610	0,79%
EUROCYCLES	130	4 539	3 514	0,49%
HANNIBAL LEASE	9	74	74	0,01%
LANDOR	707	5 911	5 267	0,74%
NBL	200	1 091	992	0,14%
OTH	376	3 682	5 007	0,70%
SAH	600	7 147	9 559	1,34%
SFBT	2350	43 808	46 401	6,50%
SOMOCER	1 900	2 385	2 128	0,30%
SOPAT	385	293	287	0,04%
SOTETEL	1 300	4 193	3 509	0,49%
SOTIPAPIER	630	2 507	2 160	0,30%
SOTRAPIL	111	964	1 160	0,16%
MAGASIN GENERAL	180	4 140	7 110	1,00%
TGH	3 191	1 677	1 158	0,16%
UIB	600	12 593	13 451	1,88%
Total cote continu	28 097	229 672	249 009	34,87%
Cote fixing				
BTE ADP	1 000	16 831	17 240	2,41%
SPDIT	445	4 453	3 649	0,51%
STIP	73	118	77	0,01%
Total cote fixing	1 518	21 402	20 966	2,94%
Droits				
SAH DA 17 (1/14)	840	715	924	0,13%
SOTUVER DA 17	1 610	542	612	0,09%
Total droits	2 450	1 256	1 536	0,22%
Total titres cotés et droits	32 065	252 331	271 511	38,02%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	0	20 063	19 809	20 063	-254	0
SICAV AXIS TRESORERIE	37 993	24 933	63 173	62 926	248	0
Total titres OPCVM	37 993	44 996	82 982	82 989	-7	0
Cote continu						
AMEN BANK	0	4 148	0	0	0	4 148
ARTES	7 540	4 935	8 120	7 540	580	4 935
ASSAD	4 254	7 647	8 197	7 146	1 051	4 754
ATTIJARI BANK	24 138	37 716	50 826	48 060	2 766	13 795
ATL	0	2 318	528	488	40	1 830
BH	15 131	17 448	28 549	26 901	1 648	5 678
BIAT	61 500	71 365	113 276	104 760	8 516	28 106
BNA	16 357	5 746	15 446	15 409	36	6 693
BT	54 579	28 822	37 299	37 557	-258	45 844
BH NS 17	0	1 066	0	0	0	1 066
CARTHAGE CEMENT	16 573	68 758	71 810	72 740	-931	12 590
CEREALIS	76 574	28 759	114 551	105 333	9 217	0
CITY CARS	0	416	390	416	-26	0
DELICE HOLDING	8 354	1 107	4 624	4 230	394	5 230
EUROCYCLES	16 686	19 130	28 660	31 278	-2 618	4 539
HANNIBAL LEASE	0	815	814	741	73	74
HEXABYTE	2 343	0	2 078	2 343	-265	0
LANDOR	1 617	4 294	0	0	0	5 911
MEUBLES INTERIEURS	0	6 718	6 744	6 718	26	0
MPBS	0	3 685	3 437	3 685	-248	0
NBL	10 777	832	9 605	10 518	-914	1 091
OFFICE PLAST	1 071	266	1 222	1 337	-115	0
OTH	4 561	3 953	6 565	4 832	1 733	3 682
SAH	13 000	9 235	17 422	15 089	2 333	7 147
SERVICOM	0	1 951	1 644	1 951	-307	0
SFBT	54 973	35 816	49 104	46 981	2 123	43 808
SIMPAR	17 644	9 944	25 697	27 588	-1 891	0
SOMOCER	3 038	5 143	5 073	5 795	-722	2 385
SOPAT	0	953	649	659	-10	293
SOTETEL	11 311	12 963	19 282	20 082	-800	4 193
SOTIPAPIER	4 209	2 337	3 692	4 039	-347	2 507
SOTRAPIL	2 736	14 944	15 981	16 716	-735	964
SOTUMAG	0	8 533	8 474	8 533	-59	0
SOTUVER	23 130	28 998	56 269	52 128	4 142	0
MAGASIN GENERAL	0	4 140	0	0	0	4 140
TELNET	6 897	23 922	34 461	30 819	3 641	0
TGH	0	7 560	5 623	5 883	-260	1 677
TPR	4 350	7 057	11 801	11 407	394	0
TUNIS RE	5 899	0	5 688	5 899	-211	0
UADH	10 735	425	10 514	11 160	-646	0
UIB	10 642	22 324	21 554	20 373	1 181	12 593
UNIMED	8 223	0	7 840	8 223	-383	0
Total cote continu	498 840	516 188	813 507	785 356	28 151	229 672

Cote fixing

BTE ADP	13 435	10 154	5 702	6 758	-1 056	16 831
SPDIT	6 504	0	1 644	2 051	-407	4 453
STIP	118	0	0	0	0	118
Total cote fixing	20 057	10 154	7 346	8 809	-1 463	21 402

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	266	0	266	266	0	0
SAH DA 17 (1/14)	0	721	8	7	2	715
SOTUVER DA 17	0	542	0	0	0	542
Total droits	266	1 263	275	273	2	1 257

Total titres cotés et droits	519 164	527 605	821 128	794 438	26 690	252 331
Total	557 156	572 601	904 110	877 427	26 683	252 331

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 290 356 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Bons du trésor assimilables				
BTA 5.3% JANVIER 2018	85	83 538	88 437	12,38%
BTA_5.5%_10/2018	200	199 960	201 919	28,27%
Total	285	283 498	290 356	40,65%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2016	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2017
Emprunts d'Etat						
BTA 5.3% JANVIER 2018	230 958	0	150 000	147 420	2 580	83 538
BTA_5.5%_10/2018	0	199 960	0	0	0	199 960
Total Emprunts d'Etat	230 958	199 960	150 000	147 420	2 580	283 498
Total	230 958	199 960	150 000	147 420	2 580	283 498

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des Actions	10 982	18 532
Revenus des BTA	6 016	9 991
Total	16 998	28 523

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2017 contre un solde de 191 864 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres BTC	-	191 864
Total	-	191 864

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des BTC	6 326	915
Revenus des pensions livrées	649	-
Revenus compte courant rémunéré	1 678	807
Total	8 653	1 722

4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 478 DT au 31-12-2017 contre un solde nul au 31-12-2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts créditeurs	279	-
Retenue à la source/BTA	199	-
Total	478	-

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 6 975 DT au 31-12-2017 contre 7 523 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	1 041	1 589
Dépositaire	5 934	5 934
Total	6 975	7 523

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 5 103 DT au 31-12-2017 contre 8 029 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	5 046	8 161
Publications	6	(214)
CMF	51	82
Total	5 103	8 029

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève (319 189) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(328 015)
Variation de la part Revenu	8 826
Variation de l'Actif Net	(319 189)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	1 032 847
Nombre de titres :	2 096
Nombre de porteurs de parts :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	293 199
Nombre de titres émis :	595
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	668 690
Nombre de titres rachetés :	1 357
Nombre de porteurs de parts sortants :	4

Capital au 31-12-2017

Montant:	657 356 *
Nombre de titres :	1 334
Nombre de porteurs de parts :	3

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	657 356
Variation des + ou- values potentielles sur titres	20 995
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	29 263
Régularisation des SND	(1 362)
Frais de négociation de titres	(1 420)
Capital au 31/12/2017	704 832

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 19 537 DT en 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	13 637	17 790
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 916
Total	19 537	23 706

4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 328 DT en 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	-	1 648
Redevance CMF	770	1 005
Publications	420	-
Services bancaires et assimilés	131	396
Timbre fiscal	7	8
Total	1 328	3 057

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	19,228	14,430	19,743	21,135	20,360
Charges de gestion des placements	-14,645	-11,311	-13,080	-11,594	-13,436
Revenu net des placements	4,583	3,119	6,663	9,541	6,924
Autres charges	-0,996	-1,459	-1,921	-4,140	-2,672
Résultat d'exploitation	3,588	1,660	4,742	5,401	4,252
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,117	0,069	0,110	0,331	-0,034
Sommes capitalisables de l'exercice	3,471	1,729	4,852	5,732	4,218
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	15,738	58,981	-48,894	37,091	-6,069
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21,936	-75,198	-26,289	-1,751	-46,645
Frais de négociation de titres	-1,065	-3,250	-0,692	-0,141	-0,412
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	36,610	-19,467	-75,876	35,199	-53,126
Résultat net de l'exercice	40,198	-17,805	-71,134	40,600	-48,873
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	36,610	-19,467	-75,876	35,199	-53,126
Régularisation du résultat non distribuable	-1,021	-2,531	0,747	2,929	4,645
Sommes non distribuable de l'exercice	35,589	-21,998	-75,129	38,128	-48,481
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	526,324	487,264	507,535	577,812	533,979
Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,53%	2,36%	2,24%	2,23%	2,09%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,30%	0,33%	0,80%	0,42%
Résultat capitalisables de l'exercice / actif net moyen	0,62%	0,35%	0,81%	1,04%	0,66%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2017 s'élève à 13 637 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 420 DT TTC au titre de l'exercice 2017.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2017.